



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO I TE MAITAI NO TE TAATOARAA
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

Rencontre du 1^{er} mai 2015 avec le Président du Gouvernement de la PF

1/LE CODE DU TRAVAIL

Modification de certains articles du code du travail

- Les conventions et les accords collectifs :
Proposition : Mise en place d'un seuil de 30% des voix obtenues pour valider un accord.
- Le congé de formation syndicale :
Proposition : Prévoir un congé de formation rémunéré pour participer à des formations économiques, sociales et syndicales.
- La participation d'un représentant du personnel au sein du conseil d'administration des entreprises :
Proposition : Créer un article dans le Code du Travail pour répondre à ce besoin.

2/ LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Modification de certains articles du statut de la fonction publique territoriale

- La Rémunération :
Proposition :
 - Revalorisation du point d'indice qui n'a pas évolué depuis l'année 2008 ;
 - Mise en place d'une indemnité garantie individuelle du pouvoir d'achat.
- Le statut de la Fonction Publique Territoriale :

Proposition :

Il devient impératif de mettre en place des réunions de réflexion pour une révision du statut de la fonction Publique du Pays.

Pour exemple :

- ✓ Les règles d'hygiène et de sécurité sont inexistantes dans la FPT ;
- ✓ La médecine préventive est très mal organisée surtout dans les autres îles ;
- ✓ La situation des mutations reste très problématique.
- ✓ Le statut des auxiliaires de vie scolaire est à revoir.

3/ LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A TIA I MUA revendique :

- Une vraie politique visant à faire baisser les prix des produits dans tous les secteurs d'activité ;
- Une politique du tourisme mettant l'accent plus particulièrement sur notre culture et notre patrimoine naturel ;
- Le retour des entreprises à des niveaux de prix et de marge plus conforme aux standards internationaux et à l'intérêt général ;
- Une fiscalité adaptée aux objectifs à atteindre et mieux répartie entre l'ensemble des acteurs



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO I TE MAITAI NO TE TAATOARAA
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

- de la société sans prélèvement sur la population ;
- La baisse du train de vie des élus, institutions, administrations, établissements publics et officines diverses.

4/ LA REFORME DE LA PSG (Protection Sociale Généralisée)

Les négociations ont commencé en Février de cette année.

Nous souhaiterions le retour des autres centrales syndicales de salariés pour poursuivre les discussions car d'importantes décisions devront être prises pour sauver notre régime de protection sociale.

Pour rappel un état des lieux de la situation vous est présenté ci-dessous :

- A/ La retraite
- B/ La Maladie
- C/ La Solidarité
- D/ La gouvernance de la CPS

PSG 2. Réforme de la Protection Sociale Généralisée.

A TI' A I MUA constate avec satisfaction que le gouvernement reconnaît enfin la réforme de la PSG comme essentielle à régler dans l'intérêt non pas de quelques corporations mais dans l'intérêt de tous les Polynésiens et de leur avenir commun.

A TI' A I MUA réaffirme son choix de la retraite collective par répartition fondée sur la solidarité intergénérationnelle (les cotisations des actifs servant à payer la pension de retraite des anciens actifs) et son refus de tout régime obligatoire par capitalisation.

A TI' A I MUA s'est engagé courageusement dans la réforme. Les premières mesures adoptées sous notre action ont permis de reculer l'horizon de faillite. Mais la réforme sera impopulaire car elle va demander des efforts, des sacrifices à toute la population, jeunes et vieux, actifs et inactifs, salariés et indépendants car trop de temps a été perdu. Nous devons rattraper 15 années perdues et la survie de la protection sociale de notre pays est en jeu.

A TI' A I MUA participe à la réflexion sur la réforme de la PSG à la présidence du pays depuis le mois de février en notant l'absence de 3 organisations syndicales représentatives qui boycottent les travaux. Le cahier des charges prévoit de terminer pour la fin du 1° semestre.

A TI' A I MUA ne veut pas porter seule la responsabilité des mesures impopulaires qui devront être prises. Cette responsabilité est collective, elle commence par les élus et le gouvernement qui devront assumer des décisions courageuses et difficiles. Il faudra expliquer à la population pour contrer les discours démagogiques.

L'enjeu n'est rien moins que la solidarité collective des Polynésiens fondatrice de leur vie en commun aujourd'hui et demain.



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO I TE MAITAI NO TE TAATOARAA
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

A- LA RETRAITE

La retraite CPS tranche A est déficitaire depuis 2009 hors frais de gestion (fonctionnement de la CPS).

La seule retraite CPS tranche A sert 29,7 milliards de pensions pour 25 milliards de cotisations en 2014.

Le nombre des départs à la retraite va augmenter. Les réserves seront épuisées en mars 2016.

Si rien n'est fait, la CPS devra baisser les pensions servies dans la proportion du manque de cotisation.

En 2021/2022, le montant des pensions aura été divisé par deux pour tous les retraités du RGS.

La retraite CPS tranche B n'est pas viable.

Il y a trop peu de cotisants et de cotisations pour des pensions généreusement accordées en 1995.

La retraite tranche B sera en déficit courant en 2017. Les réserves seront épuisées en 2021.

A TI' A I MUA préconise de fondre la retraite tranche B et de réformer la tranche A dans **l'extension de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO au 1° franc en Polynésie**. Elle compenserait la perte de la tranche B, permettrait de réduire et stabiliser les charges de la tranche A des nouveaux retraités, ouvrirait des droits à retraite sur la totalité du salaire perçu.

Pour réformer la retraite, il faut oser envisager de modifier les taux et la durée de cotisation, l'âge légal de la retraite, le montant des pensions principales et de reversions, les conditions de départ anticipée, le tout dans l'intérêt général. A TI' A I MUA a fait des propositions et s'y tient.

B- L'ASSURANCE MALADIE.

A TI' A I MUA insiste sur la réforme urgente de l'assurance maladie notamment.

- finaliser le régime unique d'assurance maladie assurant des prestations en nature égale pour tous.
- créer une contribution au 1° franc sur tous les revenus pour financer les prestations en nature.
- assurer l'accès de tous les polynésiens aux soins en créant un pôle de santé publique,
- maintenir les acquis de l'assurance maladie, - développer les mutuelles,
- adopter en urgence les lois de pays exonérant de cotisation à la CPS les avantages de retraite, mutuelles santé et prévoyance, les prestations offertes aux salariés par le CE ayant fait l'objet d'un accord collectif.

C- LA SOLIDARITE

A TI' A I MUA demande :

- La réforme du « minimum vieillesse » accordé au titre de la solidarité. Les pensions de retraite ne doivent pas être supérieures à celles des anciens salariés qui ont cotisé.
- L'octroi des allocations familiales sous conditions de revenus aux ménages dans un régime unique.
- La réaffectation des produits de la CST à la CPS pour la transparence du financement de la solidarité.
- La réaffectation du 1% du logement à la CPS, son application au 1° franc du salaire, au profit d'un opérateur nouveau du logement social, géré par les partenaires sociaux, à destination des salariés.



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO I TE MAITAI NO TE TAATOARAA
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

D- LA GOUVERNANCE DE LA PSG.

A TI' A I MUA demande

- La création de 6 branches indépendantes (maladie, retraite, accidents du travail, assurance perte de salaire, famille, solidarité),
- La séparation financière dès 2015 du régime de retraite et du régime maladie actuels gérés par la CPS.
- La finalisation de la gouvernance de la PSG en cours de négociation, le rôle des différentes instances notamment le conseil supérieur de la PSG et ses comités de gestion paritaire, de branches, de prévention.
- La création d'une loi de financement annuel de la PSG avec obligations d'équilibre,
- L'adoption des lois de pays instituant la PSG2 en 2015.

